

Congés payés à l'issue d'un AT

Par **Fuentes**, le **30/04/2019** à **22:13**

Actuellement en arrêt de travail suite à un accident de trajet depuis 20 mois, je dois normalement reprendre mon activité.

Mon employeur m'a programmé les congés payés qui ont été reportés la première année.

Ne dois-je pas reprendre mon travail ne serait-ce qu'une journée ?

Ma visite médicale obligatoire peut elle avoir lieu pendant ces congés ?

Merci par avance de vos précisions